

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Un bilan de compétences doit permettre à un bénéficiaire de passer en revue ses activités professionnelles, dans le but :

- De faire le point de ses expériences personnelles et professionnelles
- De repérer et d'évaluer ses acquis liés au travail, à la formation, à la vie sociale
- De mieux identifier ses savoirs, compétences, aptitudes...
- De déceler ses potentialités inexploitées
- De recueillir et mettre en forme les éléments lui permettant d'élaborer un projet professionnel ou personnel
- De gérer au mieux ses ressources personnelles
- D'organiser ses priorités professionnelles
- De mieux utiliser ses atouts dans des négociations d'emploi ou dans des choix de carrière

MODALITÉS DU PARCOURS

Durée de la formation : 3 mois maximum (15 heures)

Type de contrat : Convention de formation continue

Rythme : 3 rendez-vous (minimum) de 3 heures et 3 séances de travail de 2 heures en autonomie (travail d'intersession)

Tarif : 1500€ net de taxe/stagiaire

Financements : employeur, mobilisation du CPF, plan de développement des compétences de la structure ou congé reclassement.

MÉTHODES ET ÉVALUATIONS PÉDAGOGIQUES

La formation est animée par un(e) professionnel(le) du secteur qui vous accompagne tout au long de la formation et de façon individualisée :

- Recueil des attentes des stagiaires et de leurs motivations)
- ADVP
- Questionnaires et tests psychotechniques - portefeuille de compétences - questionnaires d'évaluation - tests de personnalité - tests de compétences - tests de motivation - tests d'intérêts professionnels travail personnel – recherche documentaire - questionnaire enquête terrain
- Supports de réflexion personnalisés, référentiels et documentations diverses...
- Remise d'un document de synthèse

INDICATEURS DE RESULTATS

<i>Indicateurs de résultats</i>	2022	2023
<i>Taux de réussite :</i>	100%	86.95%
<i>Taux de satisfaction :</i>	99%	98.5%

CONTENU DE LA FORMATION

Un bilan de compétences doit comprendre, sous la conduite du prestataire, les trois phases référencées par l'art R 631-3-4 du décret 2018-1330 du 28/12/18 :

1. Une phase préliminaire qui a pour objet :

- De confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- De définir et d'analyser la nature de ses besoins,
- De l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.

2. Une phase d'investigation qui permet :

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
- Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
- Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

3. Une phase de conclusion qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet,
- Cette phase de conclusion se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

CPF – Plan de développement des compétences – Financement personnel

Signature d'une convention

Maud NOIROT : Assistante administrative et pédagogique : 03 23 52 82 77

ACCESSIBILITÉ

- Gare à 10 minutes à pied
- Stationnement gratuit à 5 minutes à pied (Place Bouzier)
- Bus de l'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère TACT : <https://www.bus-tact.fr/>

HANDICAP



Le Centre de Formation continue Co Développement RH s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accessibilité de son offre en fonction des besoins et compte tenu des difficultés particulières liées aux handicaps des personnes concernées grâce à ses deux référentes handicap, LEDUCE Laurine et GOYARD Sophie, que vous pouvez contacter au 03 23 52 82 77.

Pour plus de renseignements, contactez-nous : contact@codeveloppement-rh.com ou 03 23 52 82 77